

**DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

DIEPAT/12-570-756 du 10/09/2012

**ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES PERSONNELS ATSS ET REDUCTIONS
D'ANCIENNETE D'ECHELON : RAPPEL 2011-2012**

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement public et responsables des services académiques

Dossier suivi par : Mme SAUVAGET - Tel : 04 42 91 72 28 pour les AAENES, SAENES, ADJAENES - Mme CAMPION - Tel : 04 42 91 74 37 pour les CASU - Mme VINCENT - Tel : 04 42 91 72 44 pour les personnels techniques (médicaux - sociaux - de laboratoire), ATEC hors EPLE, personnels de bibliothèque - Fax : 04 42 91 70 06 - adresse mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les campagnes 2011-2012 d'entretiens professionnels et de réductions d'ancienneté d'échelon des personnels ATSS ont été mises en place par les circulaires rectorales publiées au bulletin académique n°562 du 14 mai 2012.

L'échéance pour la transmission au rectorat :

- des comptes rendus d'entretien professionnel
- des fiches de proposition en vue de l'attribution de réduction d'ancienneté d'échelon

était fixée au 13 juillet 2012 au plus tard.

Les contrôles opérés à ce jour révèlent encore quelques comptes rendus et fiches de proposition manquants. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir vérifier qu'aucune anomalie ne subsiste pour ce qui vous concerne, et en cas d'oubli constaté, d'adresser les pièces réclamées à la DIEPAT du rectorat **le plus tôt possible et au plus tard le 12 octobre 2012** en vous conformant aux dispositions des circulaires rectorales citées ci-dessus.

Compte tenu de la spécificité de la gestion des corps à gestion non déconcentrée, il vous appartient de prendre en compte prioritairement les corps suivants :

- conseillers techniques de service social
- médecins de l'éducation nationale.

Je vous remercie de votre attention.

Signataire : Michèle JOANNAN, Directrice des Relations et des Ressources Humaines